

illustrent la complexité des questions liées à la biodiversité. Par exemple, en mai 2000, une pétition a été présentée au gouvernement canadien par le *Sierra Legal Defence Fund* au sujet de notre protection contre les dangers potentiels associés aux aliments génétiquement modifiés. De toute évidence, il s'agit là d'une question qui relève de la sécurité alimentaire et du développement durable. Une réponse collective à cette pétition a été diffusée le 7 septembre par six ministres canadiens (on en présente un résumé sur le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments : www.cfia.agr.ca). À première vue, la réponse semble bien équilibrée et décrit les normes de haute qualité utilisées pour contrôler les produits développés par le biais d'applications de recherche en biotechnologie. Pour ce qui est de l'environnement et de la santé, elle décrit le système de freins et de contrepoids qui est en place ainsi que la nouvelle législation en voie de préparation.

Le Canada a fait du développement durable le pivot de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, le principal acte législatif en matière de protection de l'environnement au pays. Le gouvernement canadien a confirmé dans son Guide de l'écogouvernement (« Guide ») qu'il existe trois dimensions au développement durable, qui doivent être intégrées : les dimensions sociale, économique et environnementale. Le Guide fait remarquer qu'une telle approche intégrée doit être basée sur des principes scientifiques objectifs, y compris la reconnaissance du principe de prudence – la réglementation ne peut simplement être réactive et se contenter de réagir aux problèmes après qu'ils surviennent.

La réglementation globale des OGM soulève des questions relativement aux trois dimensions du concept de développement durable. La réponse du gouvernement, le 7 septembre, cherche à rassurer le public et donne l'impression que tout est sous contrôle, que tout est fait dans l'intérêt général.

Néanmoins, nous devons nous poser des questions au sujet de ces paroles rassurantes. Pouvons-nous être certains que tous les gouvernements du monde, dans le contexte de la réduction des effectifs des bureaucraties publiques, disposent d'un personnel assez nombreux pour préparer une telle approche intégrée? Au Canada, la législation relative à cette question sera-t-elle adoptée, ou se terminera-t-elle par une impasse, comme le projet de loi sur la reproduction qui a été abandonné dans bon nombre de législatures et qui figure encore dans le *Feuilleton* (l'ordre du jour des séances de la Chambre)? Pouvons-nous nous attendre à ce que tous les pays du monde soient en mesure de supporter le fardeau de la vérification, qui est techniquement complexe et parfois impossible à réaliser en l'absence de ressources adéquates? Vu le rythme du changement et la complexité technique des développements dans ce domaine, comment pouvons-nous être certains que le public sera sensibilisé aux développements dans la recherche et la production des OGM et qu'il pourra donner son avis?

Il est clair que les ONG ont un rôle crucial à jouer dans la sensibilisation et l'examen du public dans ce domaine. L'autre leçon qui doit être apprise dans ce cas-ci est le besoin urgent de développer et renforcer le pouvoir de réglementation des gouvernements dans ces domaines d'une grande complexité.